

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JANVIER 2020 à 18 H 00**

Présents : BERTHIER Jean-Pierre, DERRIER Gilbert, DUVERNEY-GUICHARD Jean-Noël, EL HORFI Sihame, FARGE BERTOLO Caroline, FONTAINE Patrice, TARAVEL Thomas, TROCHET Didier.

Excusés :

Absent : PRUVOT Alban

Secrétaire de séance : EL HORFI Sihame

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE de supprimer** de l'ordre du jour le point N° 9 : convention centre équestre, cette question ayant déjà fait l'objet d'une décision de l'assemblée délibérante en date du 4/11/2019
- **DECIDE** d'adopter le budget primitif 2020 pour le budget communal, comme mentionné ci-après :
 - en section de fonctionnement : 4 050 807 €
 - en section d'investissement : 920 191 €

- **VALIDE** les modifications des prix des carburants, intervenues depuis le 17/12/2019

Carburant	27/12/2019	03/01/2020	17/01/2020
Gazole	1.57	1.55	1.57
SP 95	1.67	1.66	1.67
SP 98	1.69	1.69	1.69

- **DECIDE** à l'unanimité de créer le poste de Maître-nageur sauveteur figurant au tableau ci-après :

Emploi	Nbre	Durée contrat	Rémunération	Temps	Service
Maître-nageur sauveteur Catégorie B	1	01/02/2020 au 30/04/2020	Basée sur un indice brut du grade d'éducateur territorial des APS	Complet	Espace détente

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir

- **DECIDE** de rembourser à Monsieur le Maire, la somme de 500 € correspondant à des frais qu'il a engagés pour le compte de la commune.
- **SURSEAIT A STATUER** à la demande d'acquisition de terrains présentée par la société SARL CAYROL INTERNATIONAL, SARL au capital de 100 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CHAMBERY sous le numéro de SIREN 329 121 230, représentée par M. Jean CAYROL en qualité de Directeur Général, et dont le siège social est La Combe 73200 ARGENTINE, portant

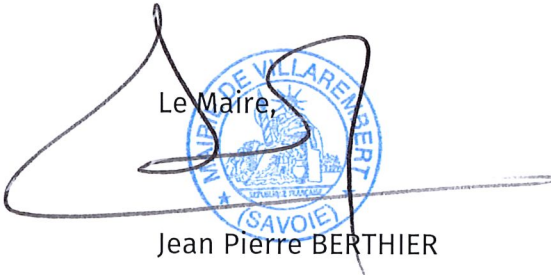
sur les parcelles dont la commune de Villarembert est propriétaire et qui sont cadastrées B 251 et B 245 situées Les Combes d'en Bas dans l'attente de renseignements complémentaires relatifs au projet hydroélectrique du Plan des Rois.

- **SURSEOIT A STATUER** à la demande d'acquisition de terrain présentée par la SCI LA PRADELLE, dans l'attente de renseignements complémentaires relatifs à la zone du PLU dans laquelle se trouve le terrain objet de la demande.

- **APPROUVE** la modificatif de l'état descriptif de division mentionnant la création par le syndicat des copropriétaires des lots 610, 611, 616, 617, 618, 619 et 620 issus des parties communes, tel que présenté.
 - VALIDE** la cession à l'euro symbolique des lots 610,611, 618 et 620
 - VALIDE** la cession à l'euro symbolique à M. Jean-Luc TARAVEL des lots 616, 617 et 619.

- APPROUVE** le modificatif de l'état descriptif de division comportant six modificatifs successifs dans le même acte :
 - la Commune annule le lot 604 et crée les lots 612 et 613
 - M. TARAVEL annule le lot 608 et crée les lots 614 et 616
 - le Commune réunit et annule les lots 610, 611, 612, 618 et 620 et crée le lot 621
 - M. TARAVEL réunit et annule les lots 614, 617 et 619 et crée le lot 622
 - la Commune réunit et annule les lots 605, 613 et crée le lot 623
 - M. TARAVEL réunit et annule les lots 615 et 616 et crée le lot 624.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation foncière de ces accords et à représenter la Commune dans cette procédure.
- PRECISE** que la Commune prendra à sa charge l'ensemble des frais liés à cette régularisation pour un montant évalué à 7000 €.

- **SURSEOIT A STATUER** quant à la mise en œuvre d'une convention avec l'ESF pour l'occupation temporaire du domaine public relative à l'espace destiné aux rassemblements des cours sur le Front de Neige, dans l'attente de vérification de la nécessité de mettre en place une convention tripartite en associant les remontées mécaniques, exploitant du domaine skiable du secteur concerné.

Le Maire,

Jean Pierre BERTHIER